

Lobbying européen pour les ETI de Nouvelle-Aquitaine

lundi 7 février 2022, par lpe

Lundi 31 janvier et mardi 1er février, Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et Andréa Brouille, première vice-présidente en charge du développement économique, étaient à Bruxelles pour une série de rendez-vous avec des personnalités de la Commission européenne. Deux journées destinées à mettre en exergue le rôle des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire, de 250 à 5000 salariés) dans la stratégie de reconquête industrielle. Ils conduisaient une délégation de seize chefs d'entreprises, toutes membres du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine.

Rencontres avec des commissaires de premier plan

Ce déplacement a permis à Alain Rousset, à Andréa Brouille et au Club des ETI de faire passer plusieurs messages lors des rencontres avec Thierry Breton, commissaire européen en charge du marché intérieur (politique industrielle, soutien aux entreprises, numérique, défense…), Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne aux relations institutionnelles, à la prospective, mais aussi à l'Alliance des batteries du futur et à la mise en œuvre de l'accord de retrait entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, ou encore Jean-Eric Paquet, directeur général de la recherche et de l'innovation à la Commission européenne.
La délégation a également rencontré les acteurs majeurs de la présidence française de l'Union européenne, Philippe Léglise-Costa, représentant permanent de la France au sein de l'Union européenne, Stéphane Séjourné, député européen, président du groupe Renew Europe, et Olivier Guersent, directeur général de la concurrence à la Commission européenne.

Ce fut l'occasion de mettre en valeur le poids des ETI dans les territoires et de souligner la pertinence du modèle économique néo-aquitain, qui a concentré 36% de l'emploi industriel net créé en France en 2019. Ces deux jours à la Commission européenne ont aussi permis d'alerter Bruxelles sur la nécessité de mieux prendre en compte les ETI dans le cadre des régimes d'Etat. Aujourd'hui, elles sont le grand oublié du dispositif, dans « l'angle mort » entre PME et grands groupes. Or, ce sont les ETI qui stimulent le plus d'emplois. Ne serait-ce que **sur les trois premiers trimestres 2021, les ETI ont créé 26700 emplois nets en France**.

Les ETI, championnes de la création d'emplois en France

Actuellement, en France, les ETI pèsent plus de trois millions de salariés, 34 % des exportations et un chiffre d'affaires de 1000 milliards d'euros par an. C'est un véritable atout pour la France. Convaincue que ces sociétés sont le fer de lance de la reconquête industrielle, la Région Nouvelle-Aquitaine a été la première à se doter d'un Club des ETI en 2013. Ces sociétés bénéficient d'un fort enracinement territorial, d'une structure capitalistique majoritairement familiale de long terme et sont essentiels à la vitalité du marché du travail.
Entre 2009 et 2019, elles ont créé 22 % d'emplois de plus que les PME et micro-entreprises et 7,4 fois

plus que les grandes entreprises.

Ce déplacement à Bruxelles intervient dans un contexte particulier. Au 1er janvier 2022, la France a pris la présidence semestrielle du Conseil des ministres de l'Union européenne, avec pour ambition de renforcer l'autonomie stratégique. En outre, depuis le 5 mai 2021, la Commission européenne a repensé sa stratégie industrielle pour tirer les leçons de la crise liée à la Covid-19.

A propos : Les ETI sont des acteurs majeurs de l'économie régionale. Ce club des ETI fédère 115 entreprises sur la grande région, employant ensemble 78000 personnes et réalisant au total 16,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.